

Paris, le 24 mars 2020
N° 2091

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno Le Maire, Bpifrance et la Fédération bancaire française (FBF) annoncent le lancement dès mercredi des prêts garantis par l'Etat

Conformément à l'annonce du président de la République du 16 mars dernier, l'ensemble des réseaux professionnels des banques membres de la Fédération bancaire française, en collaboration avec Bpifrance, lanceront mercredi un dispositif inédit permettant à l'Etat de garantir pour 300 milliards d'euros de prêts. Ces prêts permettront de soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.

Un dispositif massif et inédit mis sur pied en une semaine

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a dévoilé ce matin les contours du « prêt garanti par l'Etat », qui permettra à l'ensemble des entreprises françaises de surmonter la perturbation importante de leur activité induite par la crise sanitaire actuelle. Par ce mécanisme, l'Etat pourra garantir jusqu'à 300 milliards d'euros de prêts, soit près de 15% du produit intérieur brut français.

Ce dispositif concrétise la mobilisation générale pour soutenir l'économie française voulue par le président de la République, et confirmée par le vote unanime de la loi de finances rectificative pour 2020. Il est le premier de ce type en Europe à avoir été validé par la Commission européenne dans le cadre adopté le 19 mars.

Le lancement de ce dispositif est rendu possible par la mobilisation en un temps de record de toutes les énergies des réseaux bancaires, pleinement engagés pour réussir le déploiement des prêts garantis par l'Etat, ainsi que de Bpifrance, qui a développé en 72 heures la plateforme nécessaire à la gestion la plus fluide possible de ce dispositif massif.

Un dispositif clair et simple ouvert à tous les secteurs d'activité

Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise (notamment sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique), à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'Etat pour soutenir leur trésorerie.

Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019. Aucun remboursement ne sera exigé la première année ; l'entreprise pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans.

Les banques s'engagent à examiner toutes les demandes qui leur seront adressées et à leur donner une réponse rapide. Elles s'engagent à distribuer massivement, à prix coûtant, les prêts garantis par l'Etat pour soulager sans délai la trésorerie des entreprises et des professionnels.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré : *« Le lancement du prêt garanti par l'Etat permettra à toutes les entreprises françaises de faire face à leurs besoins en trésorerie dans les circonstances difficiles des prochains mois. En adossant ces prêts à une garantie de 300 milliards d'euros, l'Etat met en œuvre un instrument massif et inédit pour protéger les entreprises françaises du ralentissement d'activité. »*

Nicolas Dufourcq, directeur-général de Bpifrance, a déclaré : *« Bpifrance contribue au pont aérien de cash vers les entreprises, en assurant l'infrastructure de la garantie accordée par l'Etat aux prêts des banques à l'économie française, ainsi qu'en accordant des prêts sans garantie aux TPE, PME et ETI du pays. »*

Frédéric Oudéa, président de la Fédération bancaire française, a déclaré : *« Dans la situation que traverse notre pays, l'engagement de nos réseaux et de nos collaborateurs pour soutenir l'économie française est total. Nous répondons présents sur tous les territoires auprès de tous nos clients. L'ensemble des moyens de l'Etat et nos ressources propres vont permettre d'apporter les bonnes solutions aux entreprises confrontées à cette crise hors norme. Les banques sont et seront là ! »*

Contacts presse Bpifrance :

Anne-Sophie de Faucigny : as.defaucigny@bpifrance.fr - 06 46 01 52 86

Nathalie Police : nathalie.police@bpifrance.fr - 06 07 58 65 19

Contacts presse Fédération française bancaire :

Benoît Danton : bdanton@fbf.fr - 01 48 00 50 70

Jenny Sensiau : jsensiau@fbf.fr - 01 48 00 50 52